



PROCES VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2015

Affiché le 30 janvier 2015

APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 6 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2014

Le Conseil municipal, par 29 voix Pour et 2 voix Contre, approuve ce procès-verbal.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 7 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2014

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce procès-verbal.

PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS DE RESTAURATION POUR LES ENFANTS DOMICILIES A ETAMPES ET SCOLARISES EN CLIS DANS UNE AUTRE COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la prise en charge par la Ville d'Etampes, d'une partie des frais de restauration des enfants domiciliés à Etampes et scolarisés dans une classe de CLIS au travers de l'acquittement des factures produites par la collectivité d'accueil au tarif extérieur et de la refacturation aux familles au tarif tel qu'il serait appliqué si l'enfant était scolarisé à Etampes conformément aux délibérations tarifaires en vigueur.

MODIFICATION DES CONTRATS D'AIDE COMMUNAUTAIRE 2011-2012

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 4 voix Contre, autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne afin d'obtenir l'autorisation de modifier les contrats d'aide communautaires 2011-2012 et à signer tous les actes afférents.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2013

Le Conseil municipal, prend acte du contenu du rapport annuel du service public de l'assainissement présenté par le délégataire, la Société des Eaux de l'Essonne pour l'exercice 2013.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2013

Le Conseil municipal, prend acte du contenu du rapport annuel sur le service public de l'eau potable, présenté par le délégataire, la Société des Eaux de l'Essonne pour l'exercice 2013.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2013

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 4 voix Contre, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2013.

FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ÉPICERIE : SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés ainsi que tous les documents s'y rapportant, relatifs à la fourniture en produits d'épicerie de la Cuisine Centrale comme suit :

Lot n°1 – Produits d'épicerie à la société PRO A PRO – 18, rue André Petit – 45 120 CHALETTE / LOING.

Lot n°2 – Biscuiterie à la société PRO A PRO – 18, rue André Petit – 45 120 CHALETTE / LOING.

Lot n°3 – Fonds de sauce à la société PRO A PRO – 18, rue André Petit – 45 120 CHALETTE / LOING.

LOCATION ET MAINTENANCE DE COPIEURS/PRESSES POUR L'IMPRIMERIE MUNICIPALE DE LA VILLE D'ETAMPES : AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le lancement de la procédure et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés qui seront conclus avec les candidats retenus à l'issue de la procédure de consultation et des commissions y afférent, ainsi que tous les documents s'y rapportant et le cas échéant, les marchés négociés en application de l'article 35 ou autre procédure qui serait lancée en cas d'appel d'offres infructueux.

REALISATION DE PRESTATIONS DE REPROGRAPHIE : SIGNATURE DU MARCHÉ POINT MODIFIÉ SUR TABLE

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 4 voix Contre, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises, retenues à l'issue de la procédure d'appel ouvert lancée en application des articles 10, 33, 56, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics et à signer tous les documents s'y rapportant, comme suit :

Lot n°1 - Réalisation de calicots et bâches, à quatre voix POUR et une ABSTENTION de retenir la société ENSEIGNE & PUBLICITE, sise 49 Boulevard Saint Michel à Etampes.

Lot n° 3 - Travaux de brochage, à quatre voix POUR et une ABSTENTION de retenir l'offre unique de la société LA FAMILIALE, sise 3 bis Place de Théâtre - BP 71 - 91150 ETAMPES.

Lot n° 4 - Travaux de Flashage, à quatre voix POUR et une ABSTENTION de retenir la société LA FAMILIALE, sise 3 bis Place de Théâtre - BP 71 - 91150 ETAMPES.

Et autorise Monsieur le Maire à signer le cas échéant, les marchés négociés en application de l'article 35 ou autres procédures qui seraient lancées en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que tous les documents s'y rapportant

OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER SAINT-MICHEL : EQUIPEMENT PERISCOLAIRE A VOCATION SPORTIVE – LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET CONSTITUTION DU JURY

Le Conseil municipal a constitué le jury de concours de maîtrise d'œuvre pour cette opération comme il est prévu pour les commissions d'appel d'offres pour ce qui les concerne, c'est à dire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Ont été élus par 29 voix (et 2 votes blanc) :

Membres Titulaires

- **Bernard LAPLACE**
- **Jean-Pierre COLOMBANI**
- **Gilles BAUDOIN**
- **Jean-Claude TOKAR**
- **Marie-Thérèse WACHET**

Membres Suppléants

- **Elisabeth DELAGE**
- **Denise DEPOORTERE**
- **Miloudi JABRI**
- **Carole VESQUE**

De plus, le Conseil municipal, par 29 voix Pour et 2 abstentions a décidé de fixer à 4 le nombre de candidats admis à remettre une prestation, que le montant de l'indemnisation pour chaque concurrent ayant remis une offre complète et conforme au règlement du concours est fixé à 7 000 €, que le montant de l'indemnisation pour les membres du jury disposant de la même qualification que celle demandée aux candidats et qui viendraient à être désignés pour assister aux commissions d'appel d'offres, est fixé à hauteur d'un montant forfaitaire de 225 € par demi-journée et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevé.

MARCHES FORAINS : CHOIX DU FUTUR MODE DE GESTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe d'exploitation du service public des marchés forains dans le cadre d'une régie et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de création d'une régie conformément aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN EMMAÛS-SAINT-MICHEL : INSTALLATION DU NOUVEAU COMITE PARTENARIAL DE RELOGEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la composition du comité partenarial de relogement tel que proposé ci-dessous :

- Présidence : le Maire ou son représentant,
- Pour Emmaüs-Habitat SA, le Directeur d'agence, le responsable gestion locative et le conseiller social
- Pour la Ville, le responsable du service logement
- Le délégué du Préfet
- Pour le Conseil Général, le responsable de la Maison Départementale des Solidarités et les travailleurs sociaux compétents en matière de relogement.

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

RENOUVELLEMENT DE L'HABILITATION TRAVAIL D'INTERET GENERAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à confirmer l'inscription de la commune sur la liste des TIG du Tribunal de Grande Instance d'Évry et à créer des postes TIG ayant pour objet la mise en place d'un processus éducatif intégrant la notion de réparation réelle et symbolique pour des personnes majeures placées sous-main de justice, et à signer tous les actes afférents.

MISE EN PLACE DE LA PROCEDURE DE RAPPEL A L'ORDRE

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour, 2 Voix Contre et 1 Abstention, valide la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre sur le territoire communal, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes afférents.

DENOMINATION DE VOIERIE DU PROFESSEUR MAURICE TUBIANA 1920 – 2013

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination de la route menant du Pont de Pierre à Ormoy-la-Rivière « Rue du Professeur Maurice TUBIANA », et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,